

Département des Côtes d'Armor

Commune de  
**PLOUFRAGAN**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage  
Document graphique  
Dossier d'approbation



Plan d'ensemble

Vu pour être arrêté à la délibération de St-Brieuc Armor Agglomération en date du 27 juin 2019  
La Présidente,  
Marie Claire DIOURON

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le :  
Affichage en Mairie le :  
Affichage au siège de St-Brieuc Agglomération le :  
La Présidente,  
Marie Claire DIOURON

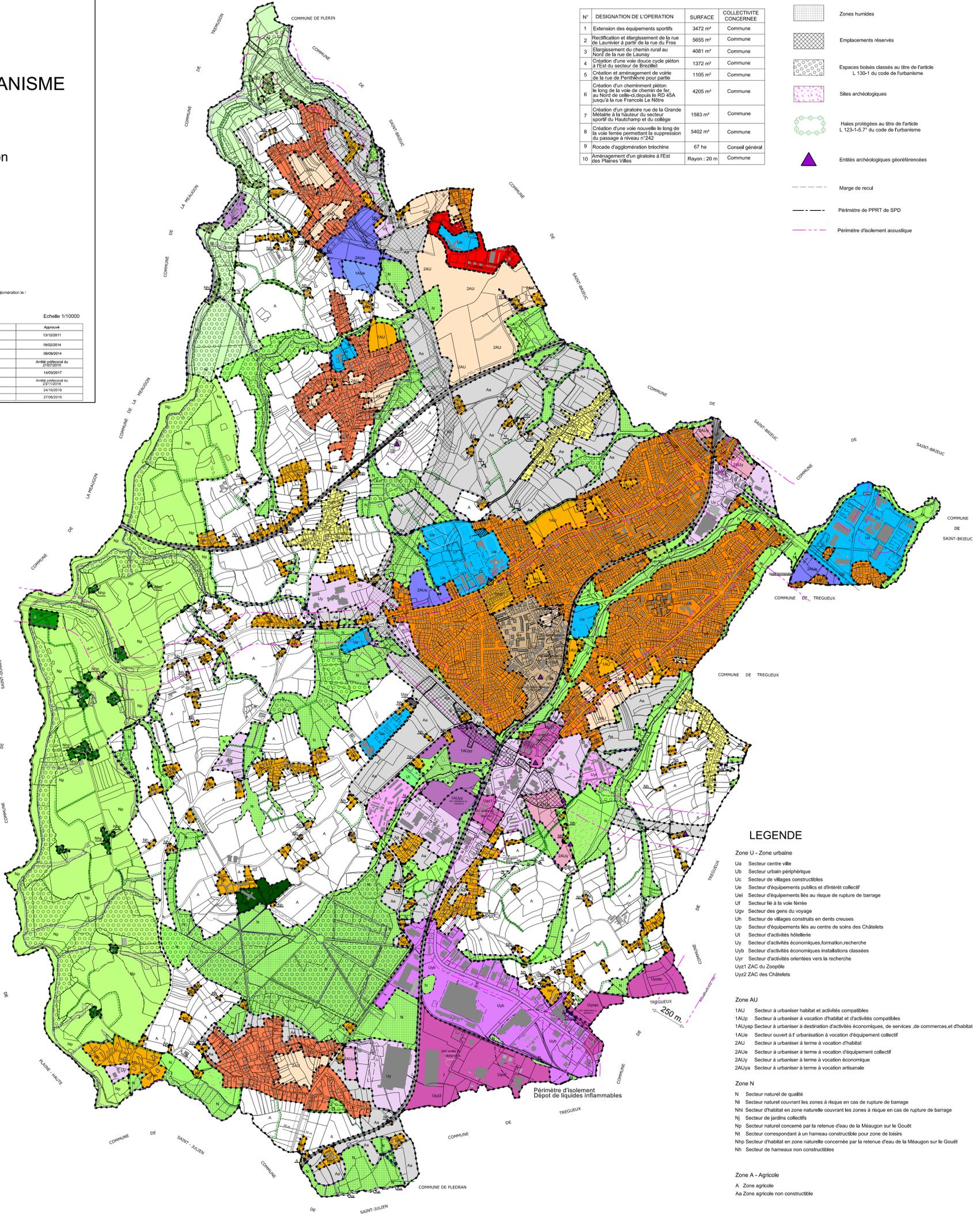
Echelle 1/10000

PLU	Prescrit	Année	Approuvé
Région PDU (Séjour PLU)	11/09/2007	04/01/2011	13/12/2011
Modification n°1	18/09/2012	---	18/02/2014
Révision simplifiée n°1	18/09/2012	---	09/06/2014
Mise en compatibilité n°1	---	---	Année prescrite du 23/07/2015
Modification n°2	12/07/2016	---	14/03/2017
Mise en compatibilité n°2	---	---	Année prescrite du 23/11/2018
Modification n°3	29/11/2018	---	24/10/2019
Modification simplifiée n°1	27/02/2019	---	27/06/2019

## Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION DE L'OPERATION	SURFACE	COLLECTIVITE CONCERNÉE
1	Extension des équipements sportifs	3472 m²	Commune
2	Rectification et élargissement de la rue de Laurinier à partir de la rue du Fros	5655 m²	Commune
3	Élargissement du chemin rural au Nord de la rue de Launay	4081 m²	Commune
4	Création d'une voie douce cycle piéton à l'Est du secteur de Brecallet	1372 m²	Commune
5	Création et aménagement de voirie de la rue de Penthièvre pour partie	1105 m²	Commune
6	Création d'un chemin piéton le long de la voie de chemin de fer au Nord de celle-ci, depuis le RD 45A jusqu'à la rue François Le Nôtre	4205 m²	Commune
7	Création d'un giratoire rue de la Grande Métairie à la hauteur du secteur sportif du Hautchamp et du collège	1583 m²	Commune
8	Création d'une voie nouvelle le long de la voie ferrée permettant la suppression du passage à niveau n°242	5402 m²	Commune
9	Rocade d'agglomération bitochine	67 ha	Conseil général
10	Aménagement d'un giratoire à l'Est des Plaines Villes	Rayon : 20 m	Commune

- Zones humides
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 133-1 du code de l'urbanisme
- Sites archéologiques
- Haies protégées au titre de l'article L 123-1-5.7° du code de l'urbanisme
- Entités archéologiques géoréférencées
- Marge de recul
- Périmètre de PPRt de SPD
- Périmètre d'isolement acoustique



## LEGENDE

- Zone U - Zone urbaine**
- Ua Secteur centre ville
  - Ub Secteur urbain périphérique
  - Uc Secteur de villages constructibles
  - Ue Secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif
  - Uel Secteur d'équipements liés au risque de rupture de barrage
  - Uf Secteur lié à la voie ferrée
  - Ugi Secteur des gens du voyage
  - Uli Secteur de villages construits en dents creuses
  - Ulp Secteur d'équipements liés au centre de soins des Châtelets
  - Ui Secteur d'activités hôtellerie
  - Uy Secteur d'activités économiques, formation, recherche
  - Uyb Secteur d'activités économiques installations classées
  - Uyr Secteur d'activités orientées vers la recherche
  - Uyz ZAC du Zoopole
  - Uyz2 ZAC des Châtelets
- Zone AU**
- 1AU Secteur à urbaniser habitat et activités compatibles
  - 1AUj Secteur à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles
  - 1AUyp Secteur à urbaniser à destination d'activités économiques, de services, de commerces, et d'habitat
  - 1AUe Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'équipement collectif
  - 2AU Secteur à urbaniser à terme à vocation d'habitat
  - 2AUe Secteur à urbaniser à terme à vocation d'équipement collectif
  - 2AUy Secteur à urbaniser à terme à vocation économique
  - 2AUya Secteur à urbaniser à terme à vocation artisanale
- Zone N**
- N Secteur naturel de qualité
  - Ni Secteur naturel couvrant les zones à risque en cas de rupture de barrage
  - Nhi Secteur d'habitat en zone naturelle couvrant les zones à risque en cas de rupture de barrage
  - Nj Secteur de jardins collectifs
  - Np Secteur naturel concerné par la retenue d'eau de la Méaugon sur le Gouët
  - Nt Secteur correspondant à un hameau constructible pour zone de loisirs
  - Nni Secteur d'habitat en zone naturelle concernée par la retenue d'eau de la Méaugon sur le Gouët
  - Nn Secteur de hameaux non constructibles
- Zone A - Agricole**
- A Zone agricole
  - Aa Zone agricole non constructible

